

## Compte rendu de séance

### Séance du treize Décembre deux mil vingt et un

L'an deux mil vingt et un et le treize Décembre à 18 heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DES FETES DE SANCERGUES sous la présidence de DOUSSET Jean-Paul Président

**Présents** : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, GARNAUD Aurélie, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVault André, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MAITREPIERRE Dominique, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOULINNEUF Christine à M. PASQUE Jean-François, MM : DECOUT Jacques à M. DELAVault André, POLICARD Philippe à M. DUPREZ Thierry

Absent(s) : Mme RICHARD Emilie, M. DUMUR Philippe

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 31
- Présents : 26

**Date de la convocation** : 07/12/2021

**Date d'affichage** : 07/12/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme ROGER Stéphanie

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

**CDC2021061** - Convention territoriale Globale

**CDC2021062** - Avenant n°1 à la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre - Val de Loire, le Pays Loire Val D'Aubois et les Communautés de communes qui le constituent

**CDC2021063** - GEMAPI - Demande de report PI (prévention des inondations)

**CDC2021064** - Convention de mandat pour la reconversion de l'ancienne maison de santé en locaux administratifs

*Le compte rendu du Conseil Communautaire du 8 novembre 2021 est alors adopté sans observation de la part des membres présents lors de ce dernier.*

**Intervention Plan Communal de Sauvegarde**

Intervention de Mme BICHON Beatrice ([beatrice.bichon@cher.gouv.fr](mailto:beatrice.bichon@cher.gouv.fr)) Cheffe du bureau de la sécurité civile à la Préfecture du Cher et M. le Capitaine David DUCELLIER ([daducellier@sdis18.fr](mailto:daducellier@sdis18.fr)) chef du service prévision, du service départemental d'incendie et de secours du Cher.

Mme Bichon fait le point sur le besoin d'avoir un plan communal de sauvegarde (PCS). Elle explique que pour les communes qui n'en ont pas, il est nécessaire d'en mettre un en place et de s'exercer régulièrement. Ce PCS doit être accessible en mairie et doit avoir un annuaire mis à jour régulièrement afin de permettre de se préparer à un évènement, d'informer, d'évaluer et d'être activé.

Le Capitaine prend à son tour la parole et fait la liste des points importants pour un DECI, Le maire de chaque commune doit prendre un arrêté de DECI, il doit :

- Fournir la liste de l'ensemble des points d'eaux contribuant à la défense incendie ;
- Maintenir à jour la base de donnée ;
- Procéder aux actions de maintenance de contrôle technique (débit, pression...)
- Informer le SDIS à chaque indisponibilité ou création de points de d'eaux ;
- Réaliser si possible un schéma communal ou intercommunal de DECI.

Le Capitaine insiste sur le fait de faire contrôler le débit des bornes tous les trois ans à la charge des communes. En général c'est la SAUR qui s'en charge.

#### **CDC2021061 – Convention territoriale Globale**

*Monsieur Le Président rappelle les grandes lignes de la convention territoriale globale qui a pour but le soutien à la prise de décisions des élus, et à la mise en place d'un projet de territoire avec la CAF du Cher, le Conseil départemental, la Communauté de communes et la MSA,*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- *D'approuver ladite convention*
- *D'autoriser M. Le Président à signer cette convention.*

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

#### **CDC2021062 – Avenant n°1 à la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre - Val de Loire, le Pays Loire Val D'Aubois et les Communautés de communes qui le constituent**

*Monsieur Le Président donne lecture de l'avenant N°1*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- *D'approuver l'avenant N°1 de la convention relative à la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre – Val de Loire, Les Communautés de Communes Berry Loire Vauvise, Pays De Néronde, Portes Du Berry Entre Loire Et Val D'aubois, Les Trois Provinces Et Le Syndicat Mixte Du Pays Loire Val D'aubois.*
- *D'autoriser M. Le Président à signer cette convention.*

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### **CDC2021063 – GEMAPI - Demande de report PI (prévention des inondations)**

*Monsieur le Président revient sur le transfert de la compétence GEMAPI notamment sur le volet PI (prévention des inondations) pour la Loire et sur le transfert des digues domaniales qui en découlent.*

*L'inégalité territoriale de ce transfert est évidente : le linéaire de digues ne dépend pas du nombre d'habitants néanmoins la taxe prévue par la loi est perçue suivant le nombre d'habitants.*

*Il rappelle la délibération du 31/05/2021 numéro CDC2021042 prise par le Conseil Communautaire qui, en résumé, précisait : Le refus de régularisation des systèmes d'endiguement présents sur son territoire, (obligation de régularisation prévue par la loi au 31.12.2021) et proposait : Que l'Etablissement Public Loire soit chargé de la gestion de la Loire de la source à l'estuaire.*

*Dans le cadre de la future loi 3DS /4D, l'amendement du Sénateur Pointereau a été adopté le 09/07/2021 avec avis favorable du Gouvernement en la personne de Mme le Ministre Jacqueline Gourault. Cet amendement prévoit de confier à titre expérimental, la gestion des digues à un Etablissement Public Territorial de Bassin avec possibilité, pour lui, de percevoir la taxe GEMAPI. La liste des bassins concernés et les modalités d'application du présent article seront fixées par décret du Conseil d'Etat.*

*Le texte doit être approuvé par l'Assemblée Nationale courant décembre 2021 afin qu'il puisse entrer en vigueur.*

*Le 09/07/2021, Mme le Ministre Jacqueline Gourault déclarait :*

*« Les collectivités territoriales peuvent s'appuyer sur un Etablissement Public territorial de bassin (EPTB) pour l'exercice des missions en matière de prévention des inondations. Le choix de l'échelle intercommunale pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI induit de fortes inégalités territoriales, notamment en ce qui concerne la prévention des inondations, laquelle nécessite d'importants moyens financiers. Ainsi que le souligne le rapport d'évaluation des conséquences de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, publié en novembre 2018, le produit de la taxe GEMAPI, taxe additionnelle aux taxes foncières, est fonction du nombre de contribuables que comprend l'EPCI alors que le linéaire de digues à prendre en charge n'est pas lié à la démographie. En clair, dans la vallée de la Loire, les EPCI souhaitent transférer la compétence GEMAPI à l'Etablissement Public Loire. Naturellement, la partie ressource GEMAPI qui concerne la lutte contre les inondations doit également lui être transférée.*

*Tel est l'objet du présent amendement, que j'ai retravaillé avec Rémy Pointereau par solidarité ligérienne. » (Source : journal officiel année 2021 numéro 75 S).*

*Devant ces nouveaux éléments, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:*

*Décide, afin de ne pas hypothéquer l'avenir, de demander à M le Préfet du Cher, une dérogation de 18 mois, soit jusqu'au 30/06/2023, pour le dépôt d'une demande simplifiée d'autorisation des systèmes d'endiguements existants sur son territoire.*

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### Projet de réorganisation des locaux à la disposition des 3 services

M. Le Président explique la nécessité de se munir d'un maître d'ouvrage pour la reconversion de l'ancienne maison de santé en locaux administratifs (siège de la Communauté de communes, Maison France Service et Banque alimentaire)

Mr DELAVAILLANT évoque son vote pour l'achat du bâtiment de l'ancienne maison médicale pour la banque alimentaire. Le transfert de la MSAP n'était pas prévu au vote initial.

Mr SERVOIS intervient et s'interroge sur l'ambition et le coût de ce projet.

Mr DEBONO remet en cause ce projet pour des questions d'analyses budgétaires et propose de le geler pendant quelque temps. Il indique que la CDC doit avoir aujourd'hui d'autres priorités comme la réponse aux questions posées par la MSP.

Mr de CHOULOT fait la remarque que le projet n'est pas tout à fait mur de son point de vue.

Mr SERVOIS demande s'il serait possible d'avoir d'autres propositions.

Mr DOUSSET conclut en proposant une étude d'autres scénarios.

### ***CDC2021064 – Convention de mandat pour la reconversion de l'ancienne maison de santé en locaux administratifs***

*Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du montant des honoraires de la S.E.M. Territoria concernant le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la reconversion de l'ancienne maison de santé en locaux administratifs (siège de la Communauté de communes, Maison France Service et Épicerie participative), à savoir 23 575,50 € H.T.*

*Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil Communautaire refuse cette proposition et n'autorise pas Monsieur le Président à signer la convention de mandat et toutes les pièces afférentes à ce dossier, indiquant qu'aucune alternative n'a été produite pour comparaison.*

A la majorité (pour : 9 ; contre : 19 ; abstentions : 1)

### ***Informations complémentaires :***

#### Développement économique

Intervention de Mr Grégoire LOCTIN, nouvel agent de développement économique, employé par la BGE.

Mme BLANCHÉ CHEVALIER demande à ce qu'il y ait un retour sur les études de façon trimestrielle.

Mr MAITREPIERRE fait part de sa rencontre avec le Président de la CDC de Cosne Cours sur Loire et fait un retour positif sur les réseaux médicaux.

#### Contrat CRTE

Il doit être signé dans les prochains jours

### Mutualisation

Mr DUPREZ propose une mutualisation du savoir partager et du savoir-faire, pour que chacun partage une liste de professionnels, artisans, salles des fêtes...

La commission de mutualisation va y travailler.

Mr MAITREPIERRE fait part de son expérience avec la commune de Groises sur un échange de travaux avec l'accord des employés communaux et une convention entre les deux communes.

### Commission perspective et compétence

Mr de CHOULOT propose aux communes de faire le point sur les besoins en compétences pour le mois de janvier. Une grille sous forme de questionnaire sera envoyée à chacun.

### SCOT

Une enquête publique est organisée par le PLVA du 11 janvier au 11 février 2022 concernant le SCOT. Une permanence aura lieu dans les locaux de la CDC le 26 janvier.

### Commission Tourisme

Loire itinérance : une association en construction – l'adhésion est de 0,14€ par habitant.

### OM

Une réunion a eu lieu pour la présentation du budget 2022 qui ne présente pas de grosses disparités.

Une trame sera envoyée expliquant la raison du changement de déchetterie.

Il faudra être vigilants quant aux dépôts d'ordures sur la voie publique, et les signaler en gendarmerie.

### Vœux

L'ensemble des membres du conseil propose d'annuler les cérémonies de Vœux.

### Epicierie participative

Lors de la collecte il a été récolté 1T4 de marchandise et 32 bénévoles supplémentaires ont intégré les rangs pour cette campagne.

Le prochain conseil aura lieu le 31/01/2022 à Herry

Séance levée à: 20:35

En CDC, le 10/01/2022  
Le Président,  
M. DOUSSET Jean-Paul

